

Procès-verbal Conseil Communautaire

Séance du 17 octobre 2019

L'an 2019, le 17 Octobre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Sarthe s'est réuni à MANSIGNE-Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BOUSSARD François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 10/10/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte des pôles de la Communauté de Communes le 10/10/2019.

Présents : Mmes : BOMPAS Maryvonne, BOULAY Martine, CARRE Solange, LIMODIN Yveline, MARTIN Christiane, MISTOUFLET Claudine, PICARD Claudine, ROBINEAU Lydia, MM : BEAUDOUIN Jean-Paul, BOUSSARD François, BOUTTIER Patrice, CHAPPELLIERE Jean-François, DE NICOLAY Louis-Jean, FRESNEAU Roger, GUILLON Émile, LEGRAND Didier, LEGUET Philippe, LELARGE Christian, LEROY Christian, LESSCHAEVE Marc, LORiot Jean-Luc, PAQUET Dominique, PERREUX Frédéric, PLEynet Michel, RAVENEAU Michel et YVERNAULT Jean-Louis.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LATOUCHE Béatrice à Mme BOMPAS Maryvonne, Mme POUPARD Mireille à Mr BEAUDOUIN Jean-Paul, Mme QUERU Catherine à Mme MARTIN Christiane, Mme TYLKOWSKI Frédérique à Mr GUILLON Emile, Mr ANNE Régis à Mr BOUSSARD François, Mr FOURNIER Sylvain à Mr LORiot Jean-Luc et Mr NERON Michel à Mr YVERNAULT Jean-Louis.

Absent(s) : Mme JOLLY Jeannette, Mr CORVAISIER Patrick, Mr GAYAT Xavier et Mr ROUSSEAU Daniel.

A été nommé(e) secrétaire : Madame MISTOUFLET Claudine.

PROPOS INTRODUCTIFS A LA SEANCE

Le Président accueille l'assemblée et rappelle qu'une décision importante est à prendre au cours de la séance sur un investissement programmé : l'attribution du marché de travaux pour le multi accueil à Vaas. Il précise que le projet a pris un léger retard suite à la décision de relancer une nouvelle consultation pour certains lots déclarés infructueux lors du conseil du 11 juillet dernier. Il rappelle l'objectif d'ouvrir la nouvelle structure pour septembre 2020.

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la séance de Conseil du 03 octobre 2019. Aucune observation n'est apportée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2019.

DELEGATIONS AU PRESIDENT

/

DELEGATIONS AU BUREAU

/

SOMMAIRE

Objet des délibérations

- 2019-DC-131 Signature du bail emphytéotique authentique sous conditions suspensives entre la Communauté de Communes Sud Sarthe et la société 408 ENERGY.
- 2019-DC 132 Signature d'un avenant à la Promesse unilatérale de bail emphytéotique avec NEOEN
- 2019-DC-133 Attribution du marché de travaux multi-accueil à VAAS
- 2019-DC-134 Budget Atelier Industriel : DM n°2
- 2019-DC-135 Budget Action Economique : DM n°4
- 2019-DC-136 Budget Principal : DM n°3

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

ECONOMIE

SIGNATURE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AUTHENTIQUE SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES et la société 408 ENERGY

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Sud Sarthe souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, qui prévoit que d'ici 2020 chaque Région doit produire 23 % d'énergie renouvelable et de ceux fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015 de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité. De même le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie publiée le 25 janvier 2019 fixe des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables. Il prévoit notamment de quintupler la part du solaire en dix ans, passant ainsi de 8 GW aujourd'hui à 40 GW en 2028.

Monsieur le Président rappelle :

- que le 23 mars 2017 le Syndicat de Développement Economique du Sud Sarthe (SDESS) a signé avec la société 408 ENERGY un avant-contrat de bail emphytéotique sous seings privés en vue de l'implantation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque par la société 408 ENERGY si elle le souhaite ;
- que le SDESS a été dissous au terme d'une délibération du comité syndical N°20180308D04, en date du 8 mars 2018, prononçant la dissolution dudit syndicat à compter du 30 juin 2018 et transférant les biens et droits à la Communauté de Communes Sud Sarthe ;
- que le bail emphytéotique sous seings privés du 23 mars 2017 a fait l'objet d'un avenant sous seings privés en date du 12 mars 2018 ;

Monsieur le Président expose qu'il convient de procéder à la signature en la forme authentique du bail emphytéotique sous conditions suspensives portant sur les parcelles cadastrées section B numéros 445, 474, 476 avec la société 408 ENERGY, tel qu'il est annexé aux présentes.

Monsieur le Président expose également qu'il convient de procéder à la signature d'une convention d'occupation précaire avec la société 408 ENERGY, telle qu'elle est annexée aux présentes, pour la réalisation de travaux préparatoires par la société 408 ENERGY à ses seuls frais.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une décision antérieure du SDESS pour laquelle nous sommes en phase finale puisqu'il est proposé de signer le bail.

Mr Pleynet approuve l'installation de cette société sur une partie du site qui n'a nécessité aucun frais. Il souhaiterait que l'on mette davantage en valeur les opérations réalisées sur le site de Loirécopark.

Mr Beaudouin interroge sur la puissance énergétique produite.

Mme Limodin pense qu'il s'agit de 17 mégawatt.

Délibération

2019-DC-131 : Signature du bail emphytéotique authentique sous conditions suspensives entre la Communauté de Communes Sud Sarthe et la société 408 ENERGY.

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Sud Sarthe souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, qui prévoit que d'ici à 2020 chaque Région doit produire 23 % d'énergie renouvelable et de ceux fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015 de porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité. De même le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie publiée le 25 janvier 2019 fixe des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables. Il prévoit

notamment de quintupler la part du solaire en dix ans, passant ainsi de 8 GW aujourd'hui à 40 GW en 2028.

Monsieur le Président rappelle :

- que le 23 mars 2017 le Syndicat de Développement Economique du Sud Sarthe (SDESS) a signé avec la société 408 ENERGY un avant-contrat de bail emphytéotique sous seings privés en vue de l'implantation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque par la société 408 ENERGY si elle le souhaite ;
- que le SDESS a été dissous au terme d'une délibération du comité syndical N°20180308D04, en date du 8 mars 2018, prononçant la dissolution dudit syndicat à compter du 30 juin 2018 et transférant les biens et droits à la Communauté de Communes Sud Sarthe ;
- que le bail emphytéotique sous seings privés du 23 mars 2017 a fait l'objet d'un avenant sous seings privés en date du 12 mars 2018 ;

Monsieur le Président expose qu'il convient de procéder à la signature en la forme authentique du bail emphytéotique sous conditions suspensives portant sur les parcelles cadastrées section B numéros 445, 474, 476 avec la société 408 ENERGY, tel qu'il est annexé aux présentes.

Monsieur le Président expose également qu'il convient de procéder à la signature d'une convention d'occupation précaire avec la société 408 ENERGY, telle qu'elle est annexée aux présentes, pour la réalisation de travaux préparatoires par la société 408 ENERGY à ses seuls frais.

Compte tenu de ces éléments, les membres du Conseil Communautaire :

- **DONNENT** pouvoir à Monsieur le Président pour signer, en la forme authentique, le bail emphytéotique sous conditions suspensives avec la société 408 ENERGY, portant sur les parcelles cadastrées section B numéros 445, 474, 476, tel que ci-annexé.
- **DONNENT** pouvoir à Monsieur le Président pour signer la convention d'occupation précaire avec la société 408 ENERGY, telle qu'elle est annexée aux présentes.
- **DONNENT** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ces actes, ainsi qu'à la réalisation et l'exploitation du projet photovoltaïque le cas échéant.

Unanimité

Signature d'un avenant à la Promesse unilatérale de bail emphytéotique avec NEOEN

Le Président souligne qu'il porte un avis très favorable sur ce projet qui permettra d'être en autonomie en production d'électricité puisque les deux parcs photovoltaïques produiront la

consommation électrique de la C.C. Loir Lucé Bercé et de la C.C. Sud Sarthe. Il précise qu'une communication en ce sens sera à réaliser.

Mr Leguet informe qu'un autre projet de production photovoltaïque vient d'être accepté par la CRE sur 7-8 hectares au niveau du centre de transfert sur le terrain du Syndicat du Val de Loir.

Mr Lelarge demande l'emprise de ce projet au regard de la totalité du site. Le Président estime que sur les 120 hectares, il restera environ une douzaine d'hectares en sachant que certains espaces sont réservés.

Délibération

2019-DC-132 : signature d'un avenant à la Promesse unilatérale de bail emphytéotique avec NEOEN

Le Président rappelle qu'une promesse unilatérale de bail emphytéotique a été signée avec la Société NEOEN.

Il est proposé qu'un avenant soit signé afin de mettre à jour les numéros de parcelles. A cet avenant, sont intégrées, les parcelles concernées par la servitude amiante.

9 parcelles sont identifiées dans la promesse unilatérale de bail emphytéotique :

Commune	Section	Lieu-dit	Numéro de parcelles	Superficie (m²)
Aubigné-Racan	AI	Le Camp	162	659
Aubigné-Racan	AI	Le Camp	163	2 405
Aubigné-Racan	AI	Le Camp	164	370 758
Aubigné-Racan	AI	Le Camp	167	30 001
Aubigné-Racan	AI	Le Camp	168	32 946
Vaas	OL	Loirecopark 1	717	35 559
Vaas	OL	Loirecopark 1	731	47 881
Vaas	OL	Loirecopark 1	732	1 849
Vaas	OL	Loirecopark 1	733	77 392
TOTAL				599 450

Le Président rappelle les modalités financières :

Au titre de l'immobilisation des parcelles AI 162, AI 163, AI 164 (soit une surface de 37,38 hectares) :

- 250€/ha à la signature de l'avenant n°1 à la promesse de bail ;

- 250€/ha à la date du dépôt du permis de construire ;
- 250€/ha à la date d'obtention du permis de construire purgé de tout recours ;
- 500€/ha à la date de la désignation du Projet lauréat de l'Appel d'Offres CRE ;
- 1000€/ha à la date de signature du bail (période courant de la date de désignation du Projet lauréat jusqu'à la date de signature du bail).

Au titre de l'immobilisation des parcelles AI 167, AI 168, L 717, L 731, L 732, L 733 (soit une surface de 22,56 hectares) :

- 125€/ha à la signature de l'avenant n°1 à la promesse de bail ;
- 125€/ha à la date du dépôt du permis de construire ;
- 125€/ha à la date d'obtention du permis de construire purgé de tout recours ;
- 250€/ha à la date de la désignation du Projet lauréat de l'Appel d'Offres CRE ;
- 500€/ha à la date de signature du bail (période courant de la date de désignation du Projet lauréat jusqu'à la date de signature du bail).

Ces sommes uniques et forfaitaires, non révisables, seront versées à titre définitif, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'exigibilité, sur présentation d'un titre de recettes et ne seront remboursables en aucun cas au Bénéficiaire

Compte tenu de ces informations actualisées, les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** le Président à signer l'avenant à la promesse unilatérale de bail emphytéotique.

Unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

Attribution du marché de travaux du multi-accueil à VAAS

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de travaux pour le multi-accueil à VAAS a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée. Un premier avis de marché a été publié le 29 mai 2019 pour 16 lots. Suite à une première analyse des offres et à la décision du conseil communautaire du 17 juillet 2019, un deuxième avis de marché a été publié le 27 août 2019 pour les lots VRD, MACONNERIE, CHARPENTE, COUVERTURE ARDOISE, MENUISERIES EXTERIEURES ALU, PLOMBERIE-VENTILATION-CHAUFFAGE et CARRELAGE-FAIENCE.

Tous les lots ont été pourvus à l'exception du lot n°03-CHARPENTE BOIS qui n'a reçu aucune offre.

Les membres de la commission « Commande Publique » se sont réunis le 10 octobre 2019 afin d'émettre un avis sur les meilleures offres au regard des critères de sélection.

Concernant le lot CHARPENTE-BOIS, sachant que la procédure initialement prévue était une procédure adaptée et qu'aucune offre n'a été déposée, il est proposé d'avoir recours à un marché public sans publicité ni mise en concurrence pour le lot n°03-charpente bois.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir les entreprises suivantes :

Intitulé du lot	Estimation prévisionnelle	Entreprise retenue	Montant H.T.
LOT 01-VRD	45 000,00	TRIFAULT TP-Marolles-les-Brault (72)	56 395,02
LOT 02A-MACONNERIE	130 000,00	SARL ROYER BATIMENT-Aubigné-Racan (72)	126 850,79
LOT 02B-RAVALEMENT	56 000,00	SARL CHOISNET BARDOU-Louailles (72)	60 000,00
LOT 03-CHARPENTE BOIS	21 000,00		
LOT 04-COUVERTURE ARDOISE-BARDAGE ZINC	45 000,00	SAS FRESNEAU-Mazé-Milon (49)	51 500,00
LOT 05-ETANCHEITE	17 000,00	CLIMELEC BATIMENT SARL-Trangé (72)	17 528,55
LOT 06-MENUISERIES EXTERIEURES	37 000,00	SARL ROYER BATIMENT-Aubigné-Racan (72)	49 912,56
LOT 07-SERRURERIE	20 000,00	SARL CORVAISIER-Arnage (72)	21 653,28
LOT 08-MENUISERIES INT BOIS	42 000,00	SOCIETE NOUVELLE SARTOR-Montval sur Loir	40 500,00
LOT 09-PLATRERIE-CLOISONS SECHES	32 000,00	SAS RIVL-Vendôme (41)	35 000,00
LOT 10-PLAFONDS SUSPENDUS	18 000,00	APM SARL-St Léger de Linières (49)	12 000,00
LOT 11- PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION	65 000,00	SA PASTEAU-Aubigné-Racan (72)	84 200,00
LOT 12-ELECTRICITE-CHAUFFAGE	57 000,00	SA PASTEAU-Aubigné-Racan (72)	57 600,00
LOT 13-CARRELAGE-FAIENCE	13 000,00	MAGALHAES SAS-Chanceaux sur Choisille (37)	15 996,23
LOT 14-SOLS SOUPLES	14 000,00	LORIERE PEINTURE-Cérans-Foulloutourte (72)	13 922,91
LOT 15-PEINTURE-RETEVEMENTS MURAUX	19 000,00	LORIERE PEINTURE-Cérans-Foulloutourte (72)	16 223,70
LOT 16-ESPACES VERTS-CLOTURES	6 000,00	SARL CLOUET-Mozé sur Louet (49)	4 901,85
MONTANT H.T. DU MARCHE	637 000,00		664 184,89

Le Président rappelle qu'à ce jour, le lot « charpente bois », estimé à 25 000€, n'est toujours pas attribué. Il est proposé de réserver une enveloppe de 30 000€ à 40 000€ pour celui-ci.

Mr de Nicolaÿ sollicite le coût de réhabilitation au m². Il est répondu que celui-ci doit être de l'ordre de 1 300€.

Sur ce dossier « multi accueils » qui comprend 3 sites, le budget a été établi en 2017 en investissement avec une certaine enveloppe dont une partie a été utilisée pour le multi au Lude et une autre pour le multi-accueil à Pontvallain. A ce jour, la situation est légèrement en deçà.

Il est rappelé que dans le budget initial n'était pas compris la maîtrise d'œuvre, ni les branchements électriques, ni les équipements intérieurs (environ 60 000€ pour Pontvallain).

Le coût final estimé pour le multi accueil Vaas pourrait être de près de 900 000€.

Mr Lesschaeve demande si dans l'avenir d'autres multi accueils seront possibles ?

Le Président répond qu'il faut être vigilant et surtout veiller à ne pas prendre la place des assistantes maternelles. Il convient dans un premier temps de remplir les 3 sites du territoire. Il faudra recenser de nouveaux besoins avant d'envisager un nouvel équipement.

Mr Beaudouin souhaite connaître le montant de financement CAF. Il est répondu qu'il est de l'ordre de 622 000€ pour les 3 opérations (environ 30%)

Mr Lelarge demande si le Département apporte des financements sur ces projets. Le Président répond qu'à ce jour, seules les MAM sont financées.

Le Président sollicite l'accord pour entrer en négociation pour le lot Charpente à hauteur de 40 000€ et reçoit l'aval de l'assemblée.

Délibération

2019-DC-133 : attribution du marché de travaux multi-accueil à VAAS

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de travaux pour le multi-accueil à VAAS a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée. Un premier avis de marché a été publié le 29 mai 2019 pour 16 lots. Suite à une première analyse des offres et à la décision du conseil communautaire du 17 juillet 2019, un deuxième avis de marché a été publié le 27 août 2019 pour les lots VRD, MACONNERIE, CHARPENTE, COUVERTURE ARDOISE, MENUISERIES EXTERIEURES ALU, PLOMBERIE-VENTILATION-CHAUFFAGE et CARRELAGE-FAIENCE.

Tous les lots ont été pourvus à l'exception du lot n°03-CHARPENTE BOIS qui n'a reçu aucune offre.

Les membres de la commission « Commande Publique » se sont réunis le 10 octobre 2019 afin d'émettre un avis sur les meilleures offres au regard des critères de sélection.

Concernant le lot CHARPENTE-BOIS, sachant que la procédure initialement prévue était une procédure adaptée et qu'aucune offre n'a été déposée, il est proposé d'avoir recours à un marché public sans publicité ni mise en concurrence pour le lot n°03-charpente bois.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir les entreprises suivantes :

Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant H.T.
LOT 01-VRD	TRIFAULT TP-Marolles-les-Brault (72)	56 395,02
LOT 02A-MACONNERIE	SARL ROYER BATIMENT-Aubigné-Racan (72)	126 850,79
LOT 02B-RAVALEMENT	SARL CHOISNET BARDOU-Louailles (72)	60 000,00
LOT 03-CHARPENTE BOIS		
LOT 04-COUVERTURE ARDOISE-BARDAGE ZINC	SAS FRESNEAU-Mazé-Milon (49)	51 500,00
LOT 05-ETANCHEITE	CLIMELEC BATIMENT SARL-Trangé (72)	17 528,55
LOT 06-MENUISERIES EXTERIEURES	SARL ROYER BATIMENT-Aubigné-Racan (72)	49 912,56
LOT 07-SERRURERIE	SARL CORVAISIER-Arnage (72)	21 653,28
LOT 08-MENUISERIES INT BOIS	SOCIETE NOUVELLE SARTOR-Montval sur Loir	40 500,00
LOT 09-PLATRERIE-CLOISONS SECHES	SAS RIVL-Vendôme (41)	35 000,00
LOT 10-PLAFONDS SUSPENDUS	APM SARL-St Léger de Linières (49)	12 000,00
LOT 11- PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION	SA PASTEAU-Aubigné-Racan (72)	84 200,00
LOT 12-ELECTRICITE-CHAUFFAGE	SA PASTEAU-Aubigné-Racan (72)	57 600,00
LOT 13-CARRELAGE-FAIENCE	MAGALHAES SAS-Chanceaux sur Choisille (37)	15 996,23
LOT 14-SOLS SOUPLES	LORIERE PEINTURE-Cérans-Fouilletourte (72)	13 922,91
LOT 15-PEINTURE-REVETEMENTS MURAUX	LORIERE PEINTURE-Cérans-Fouilletourte (72)	16 223,70
LOT 16-ESPACES VERTS-CLOTURES	SARL CLOUET-Mozé sur Louet (49)	4 901,85
MONTANT H.T. DU MARCHE		664 184,89

Compte tenu de ces éléments, les membres du Conseil Communautaire :

-ACCEPTENT de retenir, sur proposition du Président et de la commission « Commande Publique » pour chaque lot, les entreprises suivantes :

Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant H.T.
LOT 01-VRD	TRIFAULT TP-Marolles-les-Brault (72)	56 395,02
LOT 02A-MACONNERIE	SARL ROYER BATIMENT-Aubigné-Racan (72)	126 850,79
LOT 02B-RAVALEMENT	SARL CHOISNET BARDOU-Louailles (72)	60 000,00
LOT 03-CHARPENTE BOIS		
LOT 04-COUVERTURE ARDOISE-BARDAGE ZINC	SAS FRESNEAU-Mazé-Milon (49)	51 500,00
LOT 05-ETANCHEITE	CLIMELEC BATIMENT SARL-Trangé (72)	17 528,55
LOT 06-MENUISERIES EXTERIEURES	SARL ROYER BATIMENT-Aubigné-Racan (72)	49 912,56
LOT 07-SERRURERIE	SARL CORVAISIER-Arnage (72)	21 653,28
LOT 08-MENUISERIES INT BOIS	SOCIETE NOUVELLE SARTOR-Montval sur Loir	40 500,00
LOT 09-PLATRERIE-CLOISONS SECHES	SAS RIVL-Vendôme (41)	35 000,00
LOT 10-PLAFONDS SUSPENDUS	APM SARL-St Léger de Linières (49)	12 000,00
LOT 11- PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION	SA PASTEAU-Aubigné-Racan (72)	84 200,00
LOT 12-ELECTRICITE-CHAUFFAGE	SA PASTEAU-Aubigné-Racan (72)	57 600,00
LOT 13-CARRELAGE-FAIENCE	MAGALHAES SAS-Chanceaux sur Choisille (37)	15 996,23
LOT 14-SOLS SOUPLES	LORIERE PEINTURE-Cérans-Fouilletourte (72)	13 922,91
LOT 15-PEINTURE-REVETEMENTS MURAUX	LORIERE PEINTURE-Cérans-Fouilletourte (72)	16 223,70
LOT 16-ESPACES VERTS-CLOTURES	SARL CLOUET-Mozé sur Louet (49)	4 901,85
MONTANT H.T. DU MARCHE		664 184,89

-AUTORISENT Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre du marché.

Unanimité

Décisions modificatives budgétaires

➤ Budget Atelier Industriel : DM n°2

Suite à la résiliation anticipée de la convention de concession avec la SECOS, une soule de 27 794€ doit leur être versée. Les crédits en fonctionnement n'ayant pas été prévu, il est proposé la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-678-90 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74748 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
Total Général		28 000,00 €		28 000,00 €

Projet de délibération

2019-DC-134 : Budget annexe Atelier Industriel – Décision modificative n°2

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Le présent projet de décision modificative n°2 pour 2019 a essentiellement pour objet d'apporter des ajustements aux crédits votés en section de fonctionnement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Atelier Industriel,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019,

Considérant que cette situation nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés tout en respectant les équilibres du budget,

Considérant le projet de décision modificative n°2 pour l'exercice 2019 du budget annexe Atelier Industriel,

Les membres du Conseil Communautaire :

- **APPROUVENT** les mouvements constituant la décision modificative n°2 au budget annexe Atelier Industriel de l'exercice 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement tel qu'il est détaillé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 67 – Compte 678 – Autres charges exceptionnelles	+ 28 000.00€	
Chapitre 74 – Compte 74748 – Autres communes		+ 28 000.00€
	+ 28 000.00€	+ 28 000.00€

- **DONNENT POUVOIR** à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Unanimité

➤ Budget Action Economique : DM n°4

Une décision modificative est nécessaire sur le budget annexe Action Economique pour permettre les opérations suivantes :

- Mise en place et mise en service d'une cellule de refroidissement dans le bâtiment anciennement occupé par TDL pour un coût de 6 310€ HT
- Régularisation des titres émis à l'encontre de SLTM, suite aux dégrèvements accordés sur les taxes foncières 2017 et 2018 (titres à annuler pour un montant de 26 393€ avec réémission de titre au délégataire pour 9 752€ et remboursement de la commune de Mansigné pour 16 641€).
- Suite à l'avenant au crédit-bail portant report des loyers d'Elabor en fin de crédit-bail, il convient d'annuler les titres émis pour la période d'avril 2017 à septembre 2018 correspondant à un montant de 35 550€.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228-90 : Entretien et réparations autres bâtiments	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-90 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-824 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	26 393,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-90 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	35 550,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	61 943,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74748-90 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 550,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 550,00 €
R-7588-824 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 752,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 752,00 €
R-773-824 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 641,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 641,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 200,00 €	64 143,00 €	0,00 €	61 943,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-90 : Dépenses imprévues (investissement)	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-021-90 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €
D-2188-90 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	6 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	6 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 200,00 €	6 400,00 €	0,00 €	2 200,00 €
Total Général		64 143,00 €		64 143,00 €

Si des dégrèvements pour la base de loisirs ont été accordés pour 2017 et 2018, Mr Pleyenet demande ce qu'il en est pour 2019.

Le Président précise que la commune doit redemander le dégrèvement pour 2019 car suite à la réception des avis d'imposition, celui-ci n'a pas été intégré. La commune émettra le titre à l'encontre de la C.C. Sud Sarthe par la suite. Il rappelle également que le dégrèvement a été accordé suite à la prise en compte d'une activité qui n'existe plus sur la base

Projet de délibération

2019-DC-135 : Budget annexe Action Economique – Décision modificative n°4

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Le présent projet de décision modificative n°4 pour 2019 a essentiellement pour objet d'apporter des ajustements aux crédits votés en section de fonctionnement et d'investissement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe Action Economique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 juin 2019 portant décision modificative budgétaire n°1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 juillet portant décision modificative budgétaire n°2,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 03 octobre portant décision modificative budgétaire n°3,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour chacune des sections tout en respectant les équilibres du budget,

Considérant le projet de décision modificative n°4 pour l'exercice 2019 du budget annexe Action Economique,

Compte tenu de ces éléments les membres du Conseil Communautaire :

- **APPROUVENT** les mouvements constituant la décision modificative n°4 au budget annexe Action Economique de l'exercice 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et investissement tel qu'il est détaillé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011 – Compte 615228 -	Entretien et réparation bâtiments	-2 200.00€	
Chapitre 023 – Compte 023 –	Virement section investissement	+ 2 200.00€	
Chapitre 67 – Compte 673 -	Titres annulés	+ 61 943.00€	
Chapitre 74 – Compte 74748 –	Autres communes		+35 550.00€
Chapitre 75 – Compte 7588 –	Autres produits divers de gestion courante		+ 9 752.00€
Chapitre 77 – Compte 773 –	Mandats annulés exercices antérieurs		+ 16 641.00€
		<hr/>	<hr/>
		+ 61 943.00€	+ 61 943.00€

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 020 – Compte 020 -	Dépenses imprévues	-4 200.00€	
Chapitre 21 – Compte 2188 –	Autres immobilisations corporelles	+ 6 400.00€	
Chapitre 021 – Compte 021 –	Virement section fonctionnement		+2 200.00€
		<hr/>	<hr/>
		+ 2 200.00€	+ 2 200.00€

- **DONNENT POUVOIR** à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Unanimité

> Budget principal : DM n°3

Pour faire suite aux deux décisions modificatives précédentes, aux besoins d'ajustements de crédits en fonction 023 et à une régularisation d'écritures passées en 2018 et sollicitée par la trésorerie, il convient d'ajuster les crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60622-023 : Carburants	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6182-023 : Documentation générale et technique	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262-023 : Frais de télécommunications	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	63 550,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	63 550,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	58 240,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	58 240,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657364-900 : SPIC	0,00 €	63 550,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	63 550,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678-01 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	77 067,31 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	77 067,31 €	0,00 €	0,00 €
R-773-01 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 326,41 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 326,41 €
Total FONCTIONNEMENT	121 790,90 €	143 117,31 €	0,00 €	21 326,41 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	58 240,90 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	58 240,90 €	0,00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 740,90 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 740,90 €
D-2051-023 : Concessions et droits similaires	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-023 : Autres immobilisations corporelles	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 500,00 €	0,00 €	58 240,90 €	55 740,90 €
Total Général		18 826,41 €		18 826,41 €

Projet de délibération

2019-DC-136 : Budget principal – Décision modificative n°3

Conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Le présent projet de décision modificative n°3 pour 2019 a essentiellement pour objet d'apporter des ajustements aux crédits votés en section de fonctionnement et d'investissement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 04 avril 2019 adoptant le budget primitif 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 juin 2019 portant décision modificative budgétaire n°1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 juillet portant décision modificative budgétaire n°2,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour chacune des sections tout en respectant les équilibres du budget,

Considérant le projet de décision modificative n°3 pour l'exercice 2019 du budget principal,

Compte tenu de ces éléments, les membres du Conseil Communautaire :

- **APPROUVENT** les mouvements constituant la décision modificative n°3 au budget principal de l'exercice 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et investissement tel qu'il est détaillé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011 – Compte 60622 -	Carburants	+ 300.00€	
Chapitre 011 – Compte 6182 –	Documentation générale	+ 1 500.00€	
Chapitre 011 – Compte 6262 -	Frais télécommunications	+ 700.00€	
Chapitre 022 – Compte 022 -	Dépenses imprévues	- 63 550.00€	
Chapitre 023 – Compte 023 -	Virement section investissement	- 58 240.90€	
Chapitre 65 – Compte 657364 -	SPIC	+ 63 550.00€	
Chapitre 67 – Compte 678 -	Autres charges exceptionnelles	+ 77 067.31€	
Chapitre 77 – Compte 773 –	Mandats annulés exercices antérieurs		+ 21 326.41€
		<hr/> +21 326.41€	<hr/> +21 326.41€

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 20 – Compte 2051 -	Concessions et droits similaires	-2 000.00€	
Chapitre 21 – Compte 2188 –	Autres immobilisations corporelles	- 500.00€	
Chapitre 021 – Compte 021 –	Virement section fonctionnement		- 58 240.90€
Chapitre 16 – Compte 1641 -	Emprunts en euros		+ 55 740.90€
		<hr/> -2 500.00€	<hr/> - 2 500.00€

- **DONNENT POUVOIR** à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Mr Bouttier rappelle que la communication va arriver dans les communes pour l'enquête publique PLUI. Il précise également que l'avis de la CDPENAF n'est pas connu à ce jour.
- Mr Paquet informe que le Congrès National des producteurs de fruits et légumes aura lieu les 29 et 30 janvier à Chenu. Il émet le souhait de faire des tables communes élus lors de la soirée cabaret.
- Mr Chapellière informe qu'une compagnie de danse se produira le samedi 21 octobre à l'espace Ronsard au Lude.
- Le Président rappelle la réunion avec Environnement Numérique le mercredi 07 novembre de 14h à 17h, salle polyvalente d'Aubigné-Racan.
- Il est rappelé que la soirée de Noël pour les agents aura lieu le mardi 17 décembre à 19h à la salle des fêtes de St Jean de la Motte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

La secrétaire de séance

Claudine MISTOUFLET

Le Président de séance

François BOUSSARD

